

LE CLASSEMENT



DES MEUBLÉS DE TOURISME

UNE GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort.

C'est aussi :

- une qualification nationale portée par le Ministère en charge du Tourisme
- un référentiel adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipement et de services
- une gamme de classement de 1* à 5* donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services
- les étoiles, un repère commercial reconnu à l'international



« Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine, ou au mois, et qui n'y élit pas domicile »

art.D.324-1 du code du tourisme

5 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

- 1 Je **rassure** mes clients et je gagne en visibilité
- 2 Je peux accepter les **chèques vacances**
- 3 Je peux prétendre à un **label** ou une marque
- 4 Je prélève à mes clients un tarif de **taxe de séjour** fixe par personne et par nuitée.
- 5 Je bénéficie d'un **abattement fiscal** majoré.

BON A SAVOIR

Le classement représente un coût pour le loueur qui est quinquennal et rapidement rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.

Validité du classement : 5 ans

La visite d'inspection est réalisée par une personne du service meublés qui vérifie la conformité des critères, contrôle les équipements, les aménagements, les services aux clients, l'accessibilité, les éléments en faveur du développement durable. Le service meublés de l'Office de Tourisme délivre le classement après la visite de contrôle à travers un document intitulé "décision de classement", dans un délai de 1 mois (sous réserve d'obtention de tous les éléments nécessaires à la validation du dossier de classement).



Retrouvez plus d'informations sur
www.cotelandesnaturetourisme.com/espace-pro
www.classement.atout-france.fr

ORGANISME DE CLASSEMENT

POURQUOI FAIRE APPEL À CÔTE LANDES NATURE TOURISME

Au plus près du territoire, nous sommes des acteurs de terrain. Nous connaissons mieux que personne la destination, la clientèle et les attentes touristiques ! Conscients de l'importance de la qualité de l'offre hébergement, nous prodiguons un service adapté aux propriétaires pour vous faire monter en gamme, tout en s'attachant à suivre les prérogatives nationales visant à professionnaliser la filière.

TARIF DE LA VISITE DE CLASSEMENT

	Partenaire	Non partenaire
Jusqu'à 2 meublés	150€/meublé	200€/meublé
3 meublés et plus	130€/meublé	190€/meublé

CONTACTEZ-NOUS

COTE LANDES NATURE TOURISME

05 58 48 63 36

RÉFÉRENTE TECHNIQUE : SYLVIE FOURGS



LES ÉTAPES POUR DÉCROCHER LES ÉTOILES



JE COMMANDE UNE VISITE AUPRES DE CLNT

Le dossier à constituer comprend :

- La copie de la déclaration du meublé (effectuée auprès de la Mairie de ma commune) CERFA n°14004*04
- Bon de commande de la visite complété et signé
- Le paiement (chèque ou virement)

JE REÇOIS L'ÉVALUATRICE CLNT

qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).

JE REÇOIS SOUS 30 JOURS MAXI le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.

JE DISPOSE D'UN DELAI DE 15 JOURS pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.

MON CLASSEMENT OFFICIEL est prononcé pour une durée de 5 ans.

COMMUNES D'INTERVENTION : Castets - Léon - Lévignacq- Linxe - Lit-et-Mixe - Saint-Julien-en-Born - Saint-Michel-Escalus - Taller - Uza - Vielle-Saint-Girons

*CLNT s'engage à ne subordonner la demande de classement à aucune adhésion ou offre de commercialisation.
Tout classement reste volontaire et est indépendant de toute cotisation.
CLNT s'engage à réaliser la visite de contrôle dans un délai de 3 mois à réception de la demande.*

Date de délivrance de l'attestation de conformité pour le classement des meublés de tourisme : 19/05/2025